



La FECRIS, Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme, est une organisation de coordination de 51 associations dans les 30 pays suivants : Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Chypre, Espagne, Estonie, États Unies, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Malta, Norvège, Pays Bas, Pologne, Royaume Unie, Russie, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, et Ukraine. En juillet 2005 elle a obtenu le statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

L'une des plus graves atteintes aux droits de l'homme et à la dignité des êtres humains que nous avons à déplorer aujourd'hui n'est pas toujours imputable aux gouvernements ou aux États.

Non. Elle résulte de l'activité de groupes que d'aucuns nomment « mouvements sectaires » et de personnes appartenant ou proches de ces groupes qui sous couvert de spiritualité, d'ésotérisme, de recherche de bien être ou d'accomplissement de soi, exercent en fait une intolérable emprise sur d'autres êtres humains, sans distinction de sexe, d'âge, de nationalité.

Si nous avons jugé indispensable de venir en parler à cette table, c'est parce que nous avons constaté que, fidèles à leur manière d'être, maîtresses dans l'art de la manipulation, ces organisations et ces personnes ont su user de la tribune que l'OSCE offre aux véritables victimes d'atteintes aux droits de l'homme à l'occasion de cette conférence annuelle pour oser se poser en victimes de discrimination religieuse, persécutées par les gouvernements, et renversant ainsi complètement la réalité des faits.

Ne nous trompons pas de victimes !

Nous évoquons ici ces victimes dont « la vie est souvent brisée à jamais par la spirale de l'engagement sectaire, par la soumission confiante à des individus mus par l'appât du pouvoir ou du gain, ou seulement dénués de sens moral et de la moindre considération pour leurs semblables ».

Nous évoquons ici les victimes de groupes sectaires qui portent atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales en plongeant et maintenant des individus sous leur emprise, les conduisant à des actes ou à des abstentions qui leur sont gravement préjudiciables.

Nous évoquons ici ces groupes dont le comportement constitue un véritable défi aux droits de l'homme dès lors qu'ils se réfugient derrière un droit - la liberté de religion - pour mieux en bafouer d'autres.

Après avoir abusé la confiance de leurs adeptes, après avoir d'une manière ou d'une autre enfreint les lois propres à chaque pays, lois qui protègent l'intégrité des êtres humains, ces organisations, ces réseaux, ces personnes discréditent et harcèlent ceux qui les quittent et veulent dénoncer ce qu'ils ont vécu. Les pressions exercées sur les anciens adeptes et sur leurs familles suffisent le plus souvent à dissuader les victimes

d'engager des poursuites judiciaires. Point n'est besoin de rappeler dans cette enceinte que la liberté de croire, d'adhérer à des idées, c'est aussi la liberté de ne plus croire et de sortir d'un groupe.

Quand ces victimes parviennent à rendre public ce qu'elles ont subi et à saisir la justice, quand les pouvoirs publics des pays démocratiques, respectueux de la séparation des pouvoirs, mettent en œuvre la machine judiciaire contre leurs dérives, c'est alors contre ces Etats - l'Allemagne, la Belgique, la France ou l'Autriche - que ces organisations, ces réseaux, ces personnes portent leur combat. C'est aussi contre certaines des organisations que nous représentons en engageant à leur rencontre des actions en justice afin de les accabler financièrement et de réduire le temps et les moyens consacrés à leur activité d'accompagnement des victimes et de leurs familles.

C'est bien d'un véritable combat qu'il s'agit : les intérêts de ces groupes, souvent peu compréhensibles pour ceux qui n'ont pas totalement assimilé leur mode de fonctionnement, commandent ces actions, scandaleuses aux yeux des victimes, mais dans la logique de ces organisations qui veulent avoir les mains libres pour asseoir leur domination.

C'est pourquoi très vite elles ont compris qu'elles devaient instrumentaliser les institutions internationales comme la vôtre, se plaçant sans la moindre honte sur le même niveau que ceux qui légitimement viennent demander votre soutien et que je salue avec respect.

Avançant parfois à visage découvert, parfois masqués, ces groupes recherchent la respectabilité par le biais de prétendues actions humanitaires ou de soutien à de grandes causes dont la finalité reste de faire de nouveaux adeptes et de semer le trouble dans l'esprit de ceux qui ne les connaissent qu'à travers ces activités en trompe l'œil.

Nous qui représentons les victimes de ces groupes, des hommes, des femmes, des familles détruites à jamais, nous demandons aux gouvernements de ne pas céder aux pressions et aux intimidations de ces organisations. Nous leur demandons de prendre en compte ces victimes, de mieux les aider ainsi que ceux qui les accompagnent, et d'appliquer avec toute la rigueur voulue les lois qui protègent réellement les droits imprescriptibles des hommes à vivre libres et dignement.

Nous VOUS demandons de ne pas vous laisser abuser par le double langage de ceux qui viennent ici avec pour seul but de figurer dans les actes de vos travaux ; afin de pouvoir ensuite mieux leurrer leurs victimes présentes et à venir en se recommandant de vos instances, de pouvoir aussi tenter d'entraver l'action des pouvoirs publics nationaux qui veulent sanctionner leurs agissements contraires aux lois, aux bonnes mœurs et à la morale, et qui se verraient ainsi montrés du doigt par la communauté internationale.

Ne nous trompons pas, ne vous trompez pas de victimes. Les plus bruyantes, les plus remuantes ne sont pas, le plus souvent, de vraies victimes et c'est faire injure à la majorité de celles dont il est ici question et qui souffrent vraiment de l'intolérance et des totalitarismes de toute sorte que de faire ici l'amalgame entre les uns et les autres.